

AGENCE EPICURIA

Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 16 RUE VOLTA
75003 PARIS
819 988 965 RCS PARIS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 10 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 10 juillet,
A 9 heures,

Madame Aurélie Aurélie DE BOISSIEU,
ayant pour nom d'usage DE ROYER DUPRE,
demeurant 17 Avenue Ernest CADET 92370 CHAVILLE,

Propriétaire de la totalité des 1 000 parts sociales de 1 euro composant le capital social de la Société **AGENCE EPICURIA,**

Associée Unique et seule gérante de ladite Société,

A pris les décisions relatives à l'ordre du jour suivant :

- Transfert du siège social,
- Modification corrélative des statuts,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée Unique décide de transférer le siège social du 16 Rue VOLTA, 75003 PARIS au 17 Avenue Ernest CADET 92370 CHAVILLE à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 17 Avenue Ernest CADET 92370 CHAVILLE."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'Associée Unique
**Aurélie DE BOISSIEU, ayant pour
nom d'usage DE ROYER DUPRE**